

# PROCES-VERBAL

## ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2013 à 19h00

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre à dix-neuf heures

Les membres de l'Association Syndicale des Copropriétaires de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont se sont réunis en assemblée générale au KINEPOLIS - sur convocation qui leur a été adressée par la société CITYA ETIGE LOGEMENT, sur demande de Monsieur GRANGER, le Président.

Monsieur GRANGER souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il est constaté d'après la feuille de présence que les membres présents ou représentés détiennent ensemble 27778 / 92348 tantièmes.

### 1<sup>ère</sup> Résolution : Désignation du bureau

Monsieur GRANGER Dominique est élu Président de Séance.

Ont voté Pour : 27778 / 92348

Ont voté Contre : NEANT

Se sont Abstenus : NEANT

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. WALLISER est élu Scrutateur.

Ont voté Pour : 26430 / 92348

Ont voté Contre : 1348 / 92348

BOULANGER (71) CAMBON (91) DIRINGER (103) ENTZMANN (79) KAISER Astrid (98) LACOTTE (99)  
MECKERT (78) RAJBER (106) REINOLD (77) RENAUD Yves (92) RENNEN (79) RICKLIN (76) SCHAAF (56)  
SCIALOM (56) WAGNER Marlène (101) WAMSTER (86)

Se sont Abstenus : NEANT

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Madame BINA est élue Scrutatrice.

Ont voté Pour : 26430 / 92348

Ont voté Contre : 1348 / 92348

BOULANGER (71) CAMBON (91) DIRINGER (103) ENTZMANN (79) KAISER Astrid (98) LACOTTE (99)  
MECKERT (78) RAJBER (106) REINOLD (77) RENAUD Yves (92) RENNEN (79) RICKLIN (76) SCHAAF (56)  
SCIALOM (56) WAGNER Marlène (101) WAMSTER (86)

Se sont Abstenus : NEANT

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

La société CITYA ETIGE LOGEMENT est élue Secrétaire.

Ont voté Pour : 27778 / 92348

Ont voté Contre : NEANT

Se sont Abstenus : NEANT

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 2<sup>ème</sup> résolution : Rapport d'activité de l'Association Syndicale pour les exercices 2010/2011/2012

Le Président de l'Association Syndicale, Monsieur Dominique GRANGER, fait lecture de son rapport d'activité.

Il est précisé que le rapport d'activité était joint à la convocation à la présente Assemblée Générale.

## 3<sup>ème</sup> résolution : Rapport financier de l'Association Syndicale pour les exercices 2010/2011/2012

Le rapport financier de l'Association Syndicale pour les exercices 2010/2011/2012 est présenté à l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le rapport financier était joint à la convocation à la présente Assemblée Générale.

## 4<sup>ème</sup> résolution : Quitus au Conseil Syndical de l'Association Syndicale pour sa gestion au cours des exercices 2010/2011/2012

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil Syndical de l'Association Syndicale de l'ensemble immobilier du Parc d'Entremont pour sa gestion au cours des exercices 2010/2011/2012.

Ont voté Pour : 26855 / 92348

Ont voté Contre : 923 / 92348

BOULANGER (71) CAMBON (91) DIRINGER (103) ENTZMANN (79) JULIEN Gérard (111) KAISER Astrid (98) MECKERT (78) RENNER (79) SCHAAF (56) SCIALOM (56) WAGNER Marlène (101)

Se sont Abstenus : NEANT

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Arrivée de Monsieur MUCKENSTURM porteur de 126 tantièmes.

## 5<sup>ème</sup> résolution : Désignation du directeur délégué

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'avis des membres du Conseil Syndical de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont et après en avoir délibéré :

- Désigne comme Directeur Délégué la Société CITYA ETIGE LOGEMENT, SARL au capital de 200.000 euros, sise 9 rue du Général de Gaulle à Riedisheim (68400), carte professionnelle "Gestion Immobilière" n°66, délivrée par la préfecture de COLMAR, Garantie financière assurée par la Caisse de Garantie FNAIM.

- Le Directeur Délégué est nommé pour une durée de 36 mois, qui commencera le 17 décembre 2013, pour se terminer le 31 décembre 2016.

- La mission, les honoraires, qui, après négociation avec Monsieur GRANGER, Président de l'Association Syndicale, s'élèvent au montant de 12 000.00 € HT par an, et les modalités de gestion du Directeur Délégué seront ceux définis dans le contrat de mandat de Directeur Délégué joint à la présente convocation de la présente assemblée qu'elle accepte en l'état.

- Désigne Monsieur GRANGER pour signer le contrat de mandat de Directeur Délégué adopté au cours de la présente réunion.

Ont voté Pour : 24074 / 92348

Ont voté Contre : 3078 / 92348

BELZUNG (112) BIGLER (163) BLOND (83) BOULANGER (71) BOUTLEUX – ROTOLO (96) CAMBON (91) CHAVANNE (82) DIRINGER (103) EFFERMA – GAULARD (82) ENTZMANN (79) GOETZ FURSTOS (104) KAISER Astrid (98) KAUFFMANN Hubert (88) KELLER (82) KUNTZ (46) MECKERT (78) MEYER Dominique

(69) MUCKENSTURM (126) MULLER Jeannette (88) PIGIONANTI (79) RAEHM (79) RENNER (79) RIETHMULLER-EME (105) ROST (89) RUFF (132) RUMELHARD – STEIN (90) SCHAAF (56) SCHENE (150) SCIALOM (56) SIDIBE (89) SIEFFERT- PERRIN (137) STEIN (95) WAGNER Marlène (101).

Se sont Abstenus : 752 / 92348

COLLIGNON (87) FINCK (70) GEORGES BOVET (103) GEORGES Pascal (142) HAUER (89) HERTZOG Frédéric (95) KESSLER (76) RAIMOND (90)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

**6<sup>ème</sup> résolution : Election des membres du Conseil Syndical de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont pour les exercices 2013/2014/2015**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, ratifie la désignation des membres du Conseil Syndical de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont listés ci-dessous, pour les exercices 2013-2014-2015.

Copropriétés	Membres titulaires	Membres suppléants
Immeubles GH	Mme BOHRER	M. LENTZ
Immeubles IF	M. WURTZEL	M. MOSER
Immeubles DB	M. URSPRUNG	Mme HAUER
Immeubles EC	Mme. KAUFFMANN	Mme FRANCOIS
Immeubles Z2 Z3	M. WALLISER	M. OFFERLE
Immeubles Z1A	Mme ROUSSET	Mme BINA
Immeuble R	M. GRANGER	M. AL YAFI
Immeuble S	M. SCHERRER	M. LANG
Immeubles R123	M. FROMAGEAT	M. REBISCHUNG
Immeubles LP	M. TRITTER	M. SCHNOEBELEN
Immeubles KO	M. BESANCON	M. SANDER
La Clairière	M. BAECHTEL	M. DISCHLER
L'Horizon	M. MISSY	M. JANDERA
Surface commerciale	M. SCHERRER	Mme CLAR
Les Savines I	M. KUENY	M. GEYER
Les Savines II	M. MISSLIN	
Les Savines III	Mme JOHNER	
Maisons individuelles	M. MUTH	
Le Panorama	M. DUBOIS	M. AVORIO
L'Hermitage	M. GAGNARD	

Ont voté Pour : 27904/92348

Ont voté Contre : NEANT

Se sont Abstenus : NEANT

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**7<sup>ème</sup> résolution : Réfection de l'étanchéité des garages du 15 rue Albert Schweitzer + Honoraires**

Il est précisé aux membres présents que les copropriétaires des garages situés au 15 rue Albert Schweitzer ont signalé des problèmes récurrents d'infiltrations et qu'après vérification des dispositions du Cahier des Charges de l'Ensemble Immobilier du Parc d'Entremont et du Règlement de Copropriété des bâtiments GH, il apparaît que la réfection de l'étanchéité des garages du 15 rue Albert Schweitzer est à la charge de l'ensemble des membres de l'Association Syndicale du Parc d'Entremont.

Un reportage photos est projeté afin que l'ensemble des membres présents puissent visualiser les problèmes rencontrés.

Un descriptif des travaux à réaliser est présenté par Monsieur BAECHLER, responsable travaux de la société Citya Etige Logement.

Monsieur BACHLER présente ensuite les devis proposés, étant précisé qu'un second devis, qui n'avait pu être joint à la convocation, a été établi par la société J.A.I.D pour un montant de 87 697.75 € HT.

#### **7.1 – Réfection de l'étanchéité des garages du 15 rue Albert Schweitzer**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'ensemble des explications et précisions apportées par la société CITYA ETIGE LOGEMENT et après en avoir délibéré :

- Décide d'effectuer les travaux de réfection de l'étanchéité des garages du 15 rue Albert Schweitzer
- Retient la proposition de l'entreprise ERIANE, prévue pour un montant de 73 436.45 euros HT.
- Prend note de ce que le démarrage des travaux est prévu courant printemps 2014 (selon conditions météorologiques).
- Précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense,
- Autorise le Directeur Délégué à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :

Date d'exigibilité : 1<sup>er</sup> mars 2014

Montant : 100 %

Ont voté Pour : 25629 / 92348

Ont voté Contre : 862 / 92348

BOUTLEUX-ROTOLO (96) CORNUT (87) EFFERMA-GAULARD (82) KELLER (82) KLEIN Gilbert (115) REUILLE (94) RUMELHARD STEIN (90) STEIN (95) VENNER (121)

Se sont Abstenus : 1413 / 92348

ARNOLD (89) AVORIO (89) BICHET (84) BIGLER (163) BLOND (83) CHAVANNE (82) DEFFORGES (106) DUBOIS (89) GOETZ FURSTOS (104) KAUFFMANN Hubert (88) KUNTZ (46) MARBACH (71) MARSCHALL (71) MUNCK (54) RIETHMULLER – EME (105) ROST (89)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

#### **7.2 - Validation des honoraires pour travaux conformément au contrat de mandat de Directeur Délégué**

Au titre d'une part du suivi administratif et financier et d'autre part du suivi technique en qualité de maître d'ouvrage délégué sans mission de maîtrise d'oeuvre des travaux ayant pour objet la réfection de l'étanchéité des garages du 15 rue Albert Schweitzer précédemment votés, l'Assemblée Générale décide que les honoraires du Directeur Délégué seront négociés par Monsieur GRANGER, Président de l'Association Syndicale, avec Monsieur PARTOUCHE.

Il est précisé que ces honoraires ne pourront dépasser 4% HT du coût HT des travaux, tel que détaillé dans le contrat de mandat de Directeur Délégué précédemment voté.

Ces honoraires seront exigibles aux mêmes dates que l'échéancier fixé pour le financement desdits travaux décidés à la résolution n° 7.1.

Ont voté Pour : 25629 / 92348

Ont voté Contre : 862 / 92348

BOUTLEUX-ROTOLO (96) CORNUT (87) EFFERMA-GAULARD (82) KELLER (82) KLEIN Gilbert (115)  
REUILLE (94) RUMELHARD STEIN (90) STEIN (95) VENNER (121)

Se sont Abstenus : 1413 / 92348

ARNOLD (89) AVORIO (89) BICHET (84) BIGLER (163) BLOND (83) CHAVANNE (82) DEFFORGES (106)  
DUBOIS (89) GOETZ FURSTOS (104) KAUFFMANN Hubert (88) KUNTZ (46) MARBACH (71) MARSCHALL  
(71) MUNCK (54) RIETHMULLER – EME (105) ROST (89)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

**8<sup>ème</sup> résolution : Information sur la réfection du parking situé aux 1 et 3 rue des Ormes**

*Sans vote*

**9<sup>ème</sup> résolution : Information sur le réaménagement du parking condamné rue des Ormes**

*Sans vote*

**10<sup>ème</sup> résolution : Information sur l'abattage de la ligne d'arbres de la rue d'Entremont**

*Sans vote*

**11<sup>ème</sup> résolution : Information sur le bassin : réfection de l'étanchéité – Transformation en biotope – Clôture**

*Sans vote*

**12<sup>ème</sup> résolution : Piste cyclable – Cession d'une parcelle de terrain à la Ville de RIXHEIM**

La représentativité imposée par les statuts n'étant pas atteinte, il n'est pas possible de procéder au vote de cette résolution.

Il est rappelé que Monsieur Olivier BECHT, Maire de Rixheim, est intervenu en début de séance pour la présentation du projet de la Ville.

**13<sup>ème</sup> résolution : Information sur le remplacement des arrêts d'autobus**

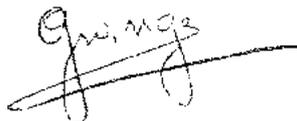
*Sans vote*

**14<sup>ème</sup> résolution : Informations générales (entretien des rez-de-jardin...)**

*Sans vote*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Président  
Dominique GRANGER



Geneviève BINA



Le Secrétaire  
CITYA ETIGE LOGEMENT



Les Scrutateurs



Roland WALLISER